

LEGISLATURE 2006 - 2011

PROCES-VERBAL no 1

INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES

Jeudi 22 juin 2006 à 16 h 30
au Temple de La Tour-de-Peilz, puis à la Maison Hugonin

Présidence : M. le Préfet Roland Berdoz
M. Lyonel Kaufmann

ORDRE DU JOUR

TEMPLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

1. Cortège d'entrée sur fond musical et ouverture de la séance par M. le Préfet
2. Intermède musical
3. Allocution de M. le Pasteur
4. Intermède musical
5. Installation du Conseil communal par M. le Préfet
6. Installation de la Municipalité par M. le Préfet
7. Intermède musical
8. Allocution de M. le Préfet
9. Allocution de Mme le Syndic
10. Dernier intermède musical
11. Sortie en musique

MAISON HUGONIN - SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

12. Nominations
 - du président du Conseil communal
 - de la secrétaire du Conseil communal
13. Allocution du Président du Conseil communal
 - départ de M. le Préfet
14. Nomination du bureau du Conseil
 - premier vice-président
 - deuxième vice-président
 - scrutateurs (deux)
 - scrutateurs suppléants (deux)
15. Nomination de l'huissier du Conseil et de son remplaçant
16. Désignation des délégués (pour la durée de la législature)
 - quatre délégués et quatre suppléants à la délégation variable du Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE)
 - deux délégués et un suppléant à la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
 - deux délégués et un suppléant à la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera
 - deux délégués et deux suppléants à la Commission de contrôle régionale de l'Organisation régionale de protection civile RIVIERA (ORPC RIVIERA)

17. Nominations des commissions (pour la durée de la législature)
 - Commission des Finances
 - Commission de Gestion
 - Commission de recours en matière d'impôts
 - Commission de recours en matière de protection des données personnelles
18. Clôture de la séance

Liste de présence

81 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Michel Culand - Martine Gagnebin-de-Bons - Valérie Glauser - Philippe Schyrr

TEMPLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

1. Cortège d'entrée sur fond musical et ouverture de la séance par M. le Préfet

M. le Préfet Roland Berdoz ouvre aujourd'hui la sixième cérémonie d'installation des autorités communales du district pour la législature 2006-2011. Il souhaite une très cordiale bienvenue à chacun des participants et remercie très particulièrement celles et ceux qui prennent une part active à cette séance, notamment Monsieur le Pasteur Richard Falò, M. Benjamin Righetti, organiste, qui apportera une agréable touche musicale à cette cérémonie, la garde d'honneur, ainsi que les représentants de la presse. Il remercie enfin les personnes qui ont pris place dans les rangs du public, pour l'intérêt qu'elles portent aux Autorités communales de cette cité.

2. Intermède musical

3. Allocution de M. le Pasteur

« M. le Préfet, Monsieur et Madame les Syndics entrant et sortant, Mesdames et Messieurs les Municipaux et conseillers communaux, chers amis,

Certains d'entre nous n'ont plus revu la télécommande de la télévision depuis le démarrage du Mondial et je comprends la frustration de ceux qui se disent « on ne va pas encore parler de foot à l'Eglise ». Je les prie de bien vouloir m'en excuser alors que je souligne avec bonheur comment ces écrans géants qui ont été placés un peu partout sont capables de fédérer, réunir des tranches de notre population tellement diverses. Nous le savons, notre société moderne sépare les individus, les générations, les couches sociales et c'est avec reconnaissance que je constate qu'autour d'un ballon rond, autour d'une équipe nationale ou autour d'équipes représentant les cultures que notre pays a accueillis, nos concitoyens se rencontrent, se parlent, s'invectivent aussi chaleureusement.

Je me réjouis de voir que le foot crée du lien social parce que finalement il poursuit le même but que l'Eglise. Faire que des gens que tout sépare puissent enfin se parler. Vous le savez, notre Constitution, à son article 169, charge l'Etat « ...de prendre en considération la dimension spirituelle de la personne et reconnaît le rôle et la responsabilité des Eglises et communautés religieuses au lien social et à la transmission de valeurs fondamentales ».

Pour nous, fait religieux n'est donc pas une affaire privée, et nos constituants ont jugé opportun de ne pas livrer à la privatisation, au marché du religieux si vous préférez, des siècles de collaboration que l'Etat et l'Eglise ont maintenu dans la poursuite du bien social.

S'il n'y a plus de valeur religieuse unique imposée d'en haut, l'absence de toute institution pouvant prendre en compte les besoins spirituels de nos concitoyens ne ferait qu'ouvrir la porte à tous les extrémismes, tels que ceux que nous observons chez nos puissants voisins.

Vous le savez, le dossier des nouvelles lois régissant ce lien entre l'Etat et les Eglises ainsi que la communauté israélite est au programme des lois qui seront débattues au Grand Conseil cet automne, puis soumises au peuple. Le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi sur les Eglises et Communautés religieuses et « salue le travail réalisé en commun avec l'EERV, la Fédération des paroisses catholiques et la communauté israélite ».

Je voudrais terminer en disant que notre canton n'est pas à la traîne sur ces questions du politique et du religieux. Au contraire, il fait figure de fer de lance aux yeux de nos voisins. Ces nouvelles lois sont modernes, prospectives, novatrices et surtout réalistes quant au lien qui, chez nous, unit l'Etat et le religieux. Ce lien est ancien. Oui, et alors ? Il y a d'anciennes formules qui ont fait leurs preuves et qui fonctionnent mieux que les nouveautés à la mode.

Un de nos collègues le rappelait mardi à Crêt Bérard lors d'une rencontre avec le Chef du Département des Institutions J.-Claude Mermoud, qui nous disait comment l'Etat et les Eglises devront continuer dans l'avenir à travailler ensemble dans la reconnaissance de leur mission propre dans la confiance et le soutien mutuels. A cette occasion, un de mes collègues a raconté comment, il y a 35 ans, alors qu'il faisait ses études à la Faculté de Théologie au chemin des Cèdres, il s'étonnait de la vétusté du système de chasse d'eau dans les toilettes des garçons. Tous les ans, ils se demandaient s'il ne fallait pas moderniser le système et se débarrasser de cette vieilleries. La semaine passée, il est allé à la faculté emprunter un livre. Vous savez quoi ? 35 ans après, c'est toujours le même système de chasse d'eau, toujours aussi vétuste mais qui fonctionne toujours aussi bien.

Je termine en disant aux deux syndic entrant et sortant et aux deux municipalités la gratitude de la paroisse pour cette marque d'estime et de reconnaissance qui nous est faite aujourd'hui par le choix de ce lieu de culte pour installer nos autorités communales.

Puisse le Dieu qui est l'auteur de toute vie personnelle, mais aussi sociale et collective, nous donner à chacun d'assumer avec intégrité et modestie le service de tous auquel tout élu est appelé. »

4. Intermède musical

5. Installation du Conseil communal par M. le Préfet

M. le Préfet rappelle les différents arrêtés du Conseil d'Etat en vue de la convocation des assemblées de communes et les dispositions de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) qui régissent les élections communales. Aucun recours n'étant parvenu dans le délai légal, il peut sans autre valider les élections qui se sont déroulées à La Tour-de-Peilz et procéder à l'installation du Conseil communal et de la Municipalité issus des urnes.

Il remarque qu'aucun élu à la Municipalité ne sollicite un siège dans les rangs du Conseil communal où les remplacements sont enregistrés. Il excuse les absences de Mmes Martine Gagnebin-de-Bons et Valérie Glauser et de MM. Michel Culand et Philippe Schyrr. Les conseillers absents seront assermentés lors de la première séance de la nouvelle législature. Il rappelle que seuls les conseillers assermentés sont éligibles au sein du Bureau du Conseil ou des commissions permanentes et instances intercommunales.

Après lecture de la formule légale, chaque conseiller, à l'appel de son nom, répond "Je le promets", puis M. le Préfet déclare le Conseil installé pour la législature 2006-2011.

6. Installation de la Municipalité par M. le Préfet

M. le Préfet invite la nouvelle Municipalité à se lever. Il rappelle l'art. 48 de la Loi sur les Communes qui stipule qu'aucun lien de parenté ne doit exister entre Mme le Syndic et Mme et MM. les Municipaux, ainsi que les dispositions légales fixant encore d'autres incompatibilités entre la qualité de collaborateur communal et de membre de la Municipalité. Après s'être assuré qu'aucun des membres de la Municipalité n'est dans une de ces situations d'incompatibilité, il donne lecture de la formule de serment. Mme le Syndic et chaque municipal(e), à l'appel de son nom, répond : "Je le promets".

M. le Préfet déclare Mme le Syndic et Mme et MM. les Municipaux régulièrement installés pour la législature 2006-2011.

7. Intermède musical

8. Allocution de M. le Préfet

« Madame la Syndique,
Madame la Conseillère Municipale,
Messieurs les Conseillers Municipaux,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les membres du Conseil,

Vos autorités sont maintenant légalement installées, permettez-moi de vous apporter les félicitations du Conseil d'Etat.

En son nom, j'ai le plaisir de vous remercier pour les différentes fonctions que vous venez d'accepter de remplir et de mettre ainsi votre temps et vos compétences au service de la communauté, dans le pouvoir législatif ou exécutif de votre Commune.

Je le fais aussi en mon nom personnel, tout en souhaitant que les relations de vos autorités avec la préfecture restent sereines et constructives tout au long de la prochaine législature.

Au terme de cette séance d'assermentation vous êtes, toutes et tous, liés par un serment. Ce serment est l'expression d'une promesse, qui se réclame de la conscience de chacune et de chacun d'entre nous. Il doit être autre chose qu'une simple formule du protocole! Vous avez promis de remplir votre tâche avec honnêteté, discernement et en toute probité. C'est un contrat moral que vous venez de souscrire avec la population qui, en vous élisant, vous a fait confiance.

Vous, en particulier, Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Pour accomplir les missions qui vous seront confiées, il vous faudra, et cela ne sera pas toujours facile, beaucoup de dévouement, un esprit d'ouverture, de générosité et de tolérance. Il vous faudra œuvrer avec intelligence et sensibilité.

Ne vous attendez pas à être remerciés du temps et de l'engagement personnel que vous aurez consacrés pour le bien de la communauté.

Vous ne serez récompensés que par le plaisir que vous aurez à faire votre travail au plus près de votre conscience et par tout ce que cette fonction pourra vous apporter tant sur le plan humain que sur le plan des connaissances que vous pourrez acquérir, jour après jour, dans ce métier de municipal dont la complexité augmente année après année.

Gardez à l'esprit, toujours et avant tout, l'intérêt de l'ensemble de votre population, sans distinction aucune, et sans prêter attention à des différences quelles qu'elles soient. Dans ce concept, vous devrez faire preuve d'un grand sens des responsabilités.

Vous vous êtes engagés également à faire respecter les lois et les règlements et à ne pas taire les contraventions qui parviennent à votre connaissance. Vous devrez le faire, même lorsque ces lois et ces règlements ne vous plaisent pas, par respect du principe de subsidiarité qui veut que les Communes soient soumises aux lois cantonales et fédérales, et que les lois demeurent les mêmes pour tous.

La démocratie, c'est la force des peuples libres, pour autant que les règles même de cette démocratie soient respectées. C'est en suivant ces principes que vous pourrez préserver une vie authentique et sereine dans votre Commune.

Je voudrais encore exprimer ma reconnaissance et rendre hommage aux membres de l'exécutif et du législatif qui ont œuvré durant la dernière législature. Qu'ils soient ici remerciés de leur engagement et du travail accompli tout au long de ces années.

Un merci tout spécial à Monsieur le Syndic sortant Alain Matthey qui s'est beaucoup investi pour sa commune et pour toute la région.

La Tour-de-Peilz se situe au 11ème rang des communes les plus peuplées du canton avec près de 11'000 habitants et se retirer des affaires communales alors que l'on est à la tête d'une commune de cette importance ne doit pas être chose facile, cela laisse certainement un vide que je souhaite propice à l'exercice d'autres activités tout aussi gratifiantes.

Quant à vous, Madame et Messieurs les Municipaux, qui vous engagez pour cette nouvelle législature, je forme mes vœux pour que votre travail soit couronné de succès et de satisfactions, qu'il soit à la hauteur des défis qui vous seront lancés, dont l'un, et pas des moins intéressant, sera de mener à bien et d'intensifier vos relations avec le Pays-d'Enhaut.

Vu d'ici cette région paraît bien éloignée mais n'oublions pas que les anciens faisaient régulièrement le voyage à pied, par dessus le col de Jaman, pour vendre leur production de fromage au bord du lac et repartir quelquefois avec de l'excellent vin dont votre commune a le secret.

Nous devrions en effet, suite aux récentes décisions du Grand Conseil et sous réserve qu'aucun référendum ne mette en cause ces décisions, unir les destinées du district de Vevey à celles du Pays-d'Enhaut dès fin 2007 pour ne former qu'un seul et grand district appelé 'Riviera - Pays-d'Enhaut'.

Ce nouvel arrondissement électoral servira déjà de référence pour l'élection des députés au Grand Conseil au printemps 2007 dont le nombre total de députés sera réduit à 150 mais 17, soit plus du 11% pour notre nouveau

district.

La population du Pays-d'Enhaut a choisi librement un rattachement avec la Riviera plutôt qu'avec le district d'Aigle, ceci à n'en pas douter en mémoire à nos anciennes relations commerciales.

Les modestes 4'500 habitants de cette vallée d'altitude ne vont pas faire changer beaucoup les statistiques démographiques du district de Vevey qui en compte près de 70'000 mais l'important territoire ainsi annexé permettra de tripler l'espace à disposition de la population puisque sa surface passera de 9'723 à 28'290 hectares.

Il y a donc suffisamment de place pour tout le monde et j'invite déjà chacune et chacun d'entre vous qui ne l'auriez déjà fait à vous rendre à l'occasion dans ce qui deviendra également votre district pour y faire une balade ou une autre activité proposée par les offices du tourisme.

Placé à la tête des deux districts je m'engage, dès aujourd'hui à soutenir toutes nouvelles démarches de collaboration et à jouer le rôle de courroie de transmission chaque fois que vous le jugerez nécessaire.

Je ne voudrais pas conclure ces propos sans exprimer des vœux chaleureux pour la santé économique de toute notre région. Le taux de chômage est actuellement en légère baisse sur l'entier du territoire Suisse, j'espère donc sincèrement que chacun trouve un emploi à sa convenance et que les jeunes en particulier puissent se former et pratiquer un métier dès la fin de leurs études.

Je souhaite également le bien-être de chacun des habitants de la Riviera et tout spécialement aujourd'hui pour ceux de votre belle commune de la Tour-de-Peilz.

A vous, nouvelles Autorités de cette commune, j'exprime mes meilleurs vœux pour une très heureuse législature.

Je vous remercie de votre attention. »

9. Allocution de Mme le Syndic

« Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous saluer ici dans le temple de La Tour-de-Peilz au moment du renouvellement de nos autorités locales.

D'ici quelques jours, nous prendrons congé de Sylvie Winkler et Alain Matthey qui ont souhaité après 8 ans pour Mme Winkler et 12 ans pour M. Matthey renoncer à briguer un nouveau mandat. Je sais que je me fais le porte-parole de la Municipalité et des collaborateurs de l'administration communale pour leur témoigner nos plus vifs remerciements et notre reconnaissance pour leur engagement au service de notre commune et de notre région. Ils vont nous manquer.

Les membres de la Municipalité élus le 12 mars dernier, se sont réunis il y a quelques semaines déjà afin de se répartir les dicastères et les délégations municipales. Hier soir, réunion des municipalités du district pour la répartition des délégations intercommunales. Nous sommes donc prêts à entamer cette nouvelle législature et j'ai le plaisir de vous informer des décisions prises, à savoir que :

Jacqueline de Quattro, assurera la direction de la Sécurité et celle des Affaires culturelles. Son suppléant est Raoul Baud.

Raoul Baud quant à lui sera en charge de l'Urbanisme et des Travaux publics, des Cultes, de l'Economie et du Tourisme et sera le représentant de la Ville de La Tour-de-Peilz au sein du Comité de direction du Sige. Frédéric Grognuz est son suppléant.

Frédéric Grognuz, garde lui la direction du Service des finances, de l'Office de la population et de l'Informatique avec comme suppléant Roland Piquet.

Roland Piquet sera pour cette législature à nouveau à la direction des Domaines et Bâtiments et outre les installations sportives aura également sous son autorité les relations avec les clubs sportifs. Jacqueline de Quattro sera sa suppléante.

Moi-même, en accédant à la Syndicature je me vois attribuer la direction de l'Administration générale. Les écoles, la jeunesse et les services sociaux sont également de ma compétence. Frédéric Grognuz reste mon suppléant.

Dans le but d'assurer une meilleure répartition des tâches, dont la lourdeur et les difficultés ne font qu'augmenter, un poste de Vice-syndic pour la durée de la législature a été créé et Frédéric Grognez a été désigné à cette fonction.

En cette journée d'installation des autorités communales, j'aimerais remercier chacun d'entre vous de son engagement au service de la collectivité, à l'heure d'affronter une nouvelle fois ou pour la première fois le dilemme du politique.

De tous temps, l'engagement politique a été le fruit conjugué d'altruisme, d'intérêt et d'ambition personnels et d'un bon zeste d'inconscience.

A l'orée d'une nouvelle législature, force est de constater que si les ingrédients de base sont restés les mêmes, leur dosage a fortement fluctué dans le temps.

L'altruisme tout d'abord. Je peux constater autour de moi qu'il est une composante forte de l'engagement en politique : le goût de la chose publique, celui du service à la collectivité. Sans lui, personne ne se porterait sur les listes de nos partis et le spectre de collectivités dirigées exclusivement par des professionnels administratifs - aussi compétents seraient-ils par ailleurs - ne serait pas long à se dresser.

L'intérêt et l'ambition personnels ensuite. Il n'y a pas de service à la collectivité sans motivation personnelle. Cela peut paraître paradoxal, mais se mettre au service d'autrui, c'est aussi se rendre service à soi-même. Car, s'il est un engagement formateur, c'est bien l'engagement politique, particulièrement lorsqu'il se concrétise dans l'acceptation de fonctions législatives et/ou exécutives. Tous ceux qui y ont goûté savent qu'on n'en sort jamais indemne, pour le meilleur comme pour le pire.

L'inconscience ensuite, parce que, avant d'avoir mis le doigt dans l'engrenage, on mesure mal ce que les fonctions politiques peuvent représenter comme engagement personnel, qu'il soit mesuré en temps ou en (pré)occupation de l'esprit. Et j'ai une pensée émue pour nos nouveaux collègues de la Municipalité qui devront découvrir la réalité du quotidien d'un membre d'un exécutif. Un quotidien souvent passionnant, mais parfois ennuyeux et terriblement chronophage.

Ces ingrédients n'ont pas changé au fil du temps. Sauf que la gestion de la chose publique est devenue plus difficile. Les trente glorieuses où l'on pouvait se borner de distribuer les fruits de la croissance appartiennent au passé. Des choix difficiles sur des dossiers compliqués nous attendent. Avec comme corollaire une impatience et une incompréhension grandissantes des citoyens face à ce qu'ils perçoivent comme de l'indécision, voire de l'incompétence.

Pour les élus, qui sont élus précisément, non seulement sur leur qualités photogéniques, mais également sur la base de programmes, de promesses et d'actions, les temps s'annoncent difficiles. Comment être populaire – donc ne pas décevoir son électorat – si les réalités imposent des décisions qui ne vont pas dans le sens de la vox populi ? Ce dilemme n'est pas nouveau pour les hommes et les femmes qui font de la politique, mais il se pose avec toujours plus d'acuité.

Je vous remercie donc toutes et tous de votre engagement en faveur de la commune de La Tour-de-Peilz – et au-delà puisque le territoire boéland a beau border le Léman, il n'en est pas une île pour autant – et vous souhaite à chacun l'énergie et le talent vous permettant de résoudre le mieux possible le dilemme du politique.

Je remercie Monsieur le Pasteur pour ses aimables paroles, les musiciens sous la direction de Benjamin Righetti pour leur magnifique prestation, le personnel communal pour l'organisation de cette manifestation et je profite de l'occasion qui m'est donnée de non seulement remercier Monsieur le Préfet pour son intervention mais surtout lui dire tout notre soutien et lui souhaiter une aussi belle carrière que celle de son prédécesseur, Michel Rau, enfant de La Tour-de-Peilz et de l'assurer de notre chaleureuse et fructueuse collaboration. »

10. Dernier intermède musical

11. Sortie en musique

MAISON HUGONIN - SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

M. le Préfet a préalablement décidé de libérer les porteurs des bannières cantonale et communale à l'issue de la cérémonie au Temple, en les remerciant de leur participation. Après avoir rappelé l'art. 10 de la Loi sur les communes, il constitue le bureau provisoire en désignant Mme Carole Dind comme secrétaire et Mme Monique Petitpierre, ainsi que MM. Willy Bühlmann et Denis Schyrr comme scrutateurs provisoires.

Nominations

- du président du Conseil communal

Au nom du groupe socialiste, Mme S. Conod présente la candidature de M. Lyonel Kaufmann. Son intervention est la suivante :

« Au nom du groupe socialiste, je vous propose, pour la présidence 2006-2007, la candidature de M. Lyonel Kaufmann, actuellement premier vice-président de notre Conseil. Membre de la Commission de gestion et du Bureau pendant la dernière législature, il a montré sa rigueur, sa capacité d'écoute et son égalité d'humeur. Nul doute qu'il dirigera nos débats dans la rigueur, l'équité et la sérénité. Certes, en ce qui concerne les citations, notre actuelle présidente a mis la barre très haut, mais il saura relever le défi et je le recommande à vos suffrages ! ».

Il n'y a pas d'autre proposition.

<i>Résultat du 1^{er} tour de scrutin :</i>	Bulletins délivrés	80
	Bulletins rentrés	80
	Bulletins blancs	4
	Bulletins nuls	4
	Bulletins valables	76
	Majorité absolue	39

M. Lyonel Kaufmann est élu président du Conseil pour 2006-2007 par 72 voix.

M. le Préfet félicite chaleureusement le nouvel élu pour son élection à cette importante fonction et lui souhaite beaucoup de plaisir pour son année présidentielle.

Mme le Syndic lui remet alors une magnifique corbeille fleurie pour marquer son accession au perchoir.

- de la secrétaire du Conseil communal

M. le Préfet rappelle que l'art. 12, al. 2 de la Loi sur les communes prescrit que le secrétaire du Conseil communal ne doit avoir aucun lien de parenté avec le président de ce même Conseil.

M. L. Kaufmann présente la candidature de Mme Carole Dind. Entrée en fonction au cours de la dernière législature en remplacement de Mme M. Meichtry, elle a depuis rempli cette tâche avec tout le sérieux et le professionnalisme qui la caractérise. Il confirme n'avoir aucun lien de parenté avec la future secrétaire du Conseil.

Il n'y a pas d'autre proposition.

<i>Résultat du 1^{er} tour de scrutin :</i>	Bulletins délivrés	80
	Bulletins rentrés	80
	Bulletins blancs	1
	Bulletins nuls	0
	Bulletins valables	80
	Majorité absolue	41

Mme Carole Dind est élue secrétaire du Conseil pour la législature 2006-2011 par 79 voix.

M. le Préfet félicite très chaleureusement l'intéressée pour son élection à cette importante fonction. Elle est ensuite magnifiquement fleurie par M. le Président du Conseil.

12. Allocution du Président du Conseil communal

« Monsieur le Préfet,
Madame la Syndique,
Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs du Public,

Je vous suis très reconnaissant de l'honneur et de la confiance que vous venez de me témoigner.

Quelques remerciements avant toute chose :

Tout d'abord un immense merci à ma femme et à mes enfants. Pour ces derniers, il n'est pas toujours facile de comprendre comment on peut aimer la politique au point d'accepter qu'une partie de son visage soit arraché en quelques carrefours de la commune et sur le trajet de l'école. Et pourtant, c'est effectivement le bien commun, le service à la collectivité qui m'anime, me plaît, me motive et me motivera d'autant plus en cette année présidentielle.

Ensuite, un grand merci à mon parti et à ses membres. J'apprécie leurs encouragements et leur soutien. Je les remercie de l'opportunité qu'elles et ils m'offrent aujourd'hui.

Merci également à vous toutes et tous qui permettez à un fils de vendeuse en article ménager et d'un droguiste, à un petit fils de mères au foyer, de musicien des rues libre-penseur et d'ouvrier électricien syndicaliste de montrer la faculté d'adaptation et d'intégration de notre système démocratique. En cela, je suis également fier de pouvoir succéder à une réfugiée hongroise de 1956. La force d'une démocratie se mesure toujours à l'aune de l'attention qu'elle porte aux plus vulnérables de ses membres. Ne l'oublions jamais.

La première année d'une législature a toujours quelque chose de particuliers. Elle en donne généralement le ton. J'invite donc tous les membres de ce Conseil à débattre, défendre ses idées ainsi que tout objet ou préavis dans le plus grand respect de l'égalité et du droit de chacun. Différence, tolérance et compréhension doivent nous animer au sein de cet hémicycle et ailleurs.

Je souhaite aussi que notre conseil et notre municipalité fassent mentir l'adage tenu à notre préfet par cette ancienne institutrice boélande et jubilaire :

« à mes débuts à La Tour-de-Peilz, les idées étaient aussi étroites que les rues, par la suite on a élargi les rues... »

Pour y parvenir, il suffit pourtant d'écouter le poète, Blaise Cendrars en l'occurrence :

Rien n'est admissible ; sauf la vie, à condition de la réinventer chaque jour. (Blaise Cendrars)

Je vous remercie de votre attention. »

M. le Préfet remercie très sincèrement l'intéressé de ses propos et lui souhaite une heureuse présidence. Il lui confie alors la direction des opérations, en remerciant chacun de sa collaboration. Il adresse à tous ses vœux les plus chaleureux pour une excellente législature et souhaite à notre Commune un développement harmonieux et à ses autorités d'agir constamment pour favoriser le bien-être de sa population toute entière. Il se retire ensuite, accompagné de la Municipalité, et cède le fauteuil présidentiel à M. L. Kaufmann, qui assume donc la présidence du Conseil dès cet instant.

13. Nomination du bureau du Conseil

- premier vice-président

Au nom du groupe libéral, M. O. Martin présente la candidature de Mme Marianne Adank. Son intervention est la suivante :

« Au nom du groupe libéral, je vous propose la candidature de Mme Marianne Adank.

Mme Adank est actuellement 2^{ème} vice-présidente et c'est tout naturellement que notre parti vous propose sa candidature pour cette année 2006/2007.

Pour mémoire, Mme Marianne Adank est licenciée en droit. Elle est mère de deux grands enfants et habite à La Tour-de-Peilz depuis 1983, avec une parenthèse de quatre ans passés à Zurich et à Bâle. Elle préside aujourd'hui le parti libéral de La Tour-de-Peilz et je peux vous recommander chaudement sa candidature.

Mme Marianne Adank saura épauler le président que nous venons d'élire et ainsi se préparer à devenir une présidente sachant écouter, gérer les interventions et rassembler nos forces. »

Il n'y a pas d'autre proposition.

<i>Résultat du 1^{er} tour de scrutin :</i>	Bulletins délivrés	80
	Bulletins rentrés	80
	Bulletins blancs	3
	Bulletins nuls	2
	Bulletins valables	78
	Majorité absolue	40

Mme Marianne Adank est élue première vice-présidente du Conseil pour 2006-2007 par 75 voix.

M. le Président félicite l'intéressée pour son élection et se réjouit de poursuivre leur fructueuse et enrichissante collaboration durant cette année 2006-2007.

Mme M. Adank remercie chacun chaleureusement, notamment le parti libéral qui a présenté sa candidature, et tous ceux qui l'ont choisie et lui font confiance. Elle fera tout pour en être digne. Nous sommes au début d'une nouvelle législature et elle émet le vœu que celle-ci se déroule dans la sérénité. Elle souhaite que chacun fasse l'effort de respecter l'autre et ses idées. Elle espère que nous pourrions travailler tous ensemble, de manière intelligente. Elle croit qu'une collaboration fructueuse est finalement le meilleur moyen d'œuvrer à la fois pour notre commune et surtout pour le bien-être de tous ses habitants. Elle félicite M. L. Kaufmann et lui souhaite une bonne année de présidence. Elle souhaite à tous une bonne législature, un bel été et remercie encore chacun.

- deuxième vice-président

Au nom du groupe radical, M. K. Egli présente la candidature de M. Patrice Wenger. Son intervention est la suivante :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

On aurait bien un candidat, mais je ne sais pas... j'ai quelques doutes...

Non, sérieusement, le groupe radical a le plaisir de vous soumettre la candidature d'un collègue valeureux, et moi d'un ami personnel.

Né à la fin de la guerre, pas celle de 14-18, il a grandi à La Tour-de-Peilz, y a suivi ses écoles primaires en fréquentant l'actuel Théâtre du Château, l'Ancien Stand - où il y vu « La Victoire » chavirer, les Marronniers, avant de s'exiler scolairement à Vevey.

Eclaireur, puis routier à « Lac Bleu » - donc toujours prêt - Patrice Wenger, c'est son nom civil, a aussi pratiqué de nombreux sports dans la région. J'ai encore le souvenir de sa silhouette svelte et essoufflée tournant en solitaire le soir ou le dimanche matin sur l'anneau d'athlétisme de « Bel-Air ».

Diplômé en gestion hôtelière de l'Ecole hôtelière de Lausanne puis, très longtemps après, en gestion hospitalière, notre candidat travaille depuis quelques années déjà à l'Hôpital de la Riviera.

Son béguin actuel, sa mono fixation même, c'est son petit-fils. En effet, il fallait le voir - presque gâteux à quatre pattes - mais cela le rend d'autant plus sympathique. Par ailleurs, cette occupation va bientôt se doubler, ce qui le réjouit particulièrement !

S'il trouve encore le temps, il le consacre à ses autres intérêts : l'histoire, les armes anciennes, la présidence de la société de tir « Les armes de guerre » et une longue liste de passions diverses, trop longue à énumérer ici.

Son dernier engagement politique sur le plan communal s'appelle « Commission consultative RPGA » et sur le plan intercommunal « Présidence du Conseil intercommunal du SIGE » ces derniers dix-huit mois, période de tempêtes s'il en est.

J'ai donc le plaisir de vous proposer une candidature de qualité qui, en cas d'acceptation de votre part, serait pour Patrice Wenger, à travers une présidence future du Conseil, le meilleur entraînement pour partir à la retraite - professionnelle bien sûr. »

Il n'y a pas d'autre proposition.

<i>Résultat du 1^{er} tour de scrutin :</i>	Bulletins délivrés	80
	Bulletins rentrés	80
	Bulletins blancs	6
	Bulletins nuls	5
	Bulletins valables	75
	Majorité absolue	38

M. Patrice Wenger est élu deuxième vice-président du Conseil pour 2006-2007 par 69 voix.

M. le Président remarque que c'est décidément toujours avec l'intéressé qu'il fera ses « premières » au Conseil. Ensemble, ils ont débuté à la Commission de gestion, et voilà qu'aujourd'hui il a le plaisir et l'honneur de le voir l'accompagner et l'aider dans sa tâche présidentielle. L'humour et le sérieux feront ainsi bon ménage. Il le félicite de son élection et se réjouit donc de leur collaboration.

M. P. Wenger félicite le Président et la 1^{ère} vice-présidente pour leur brillante élection, ainsi que les futurs élus qui auront un peu plus de travail que leurs prédécesseurs. Il souhaite à chacun un très bel été et se réjouit de revoir tout le monde avec plaisir au mois de septembre.

Pour la suite des désignations, M. le Président propose, par gain de temps et souci d'efficacité, d'élire les scrutateurs et scrutateurs suppléants à main levée. Il n'y a pas d'opposition à cette façon de procéder.

- scrutateurs (deux)

MM. Willy Bühlmann et Nicolas Masserey sont présentés respectivement aux noms des groupes PDC/I et UDC. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le vote a lieu à main levée. **MM. Willy Bühlmann et Nicolas Masserey sont élus scrutateurs pour 2006-2007 à l'unanimité.**

- scrutateurs suppléants (deux)

Mme Monique Petitpierre et M. Pierre Huber sont présentés respectivement aux noms des groupes socialiste et RCAL. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le vote a lieu à main levée. **Mme Monique Petitpierre et M. Pierre Huber sont élus scrutateurs suppléants pour 2006-2007 à l'unanimité.**

M. le Président prend alors congé de M. D. Schyrr, qui a officié comme scrutateur provisoire en début de séance, et prie MM. N. Masserey et P. Huber de prendre place à la table des scrutateurs.

14. Nomination de l'huissier du Conseil et de son remplaçant

M. le Président présente la candidature de Mme Marianne Heller, qui fonctionne à ce poste depuis maintenant dix ans et qui accepte un nouveau mandat.

Mme Marianne Heller est élue huissier du Conseil par acclamation.

Nomination de l'huissier suppléant

M. le Président présente la candidature de M. David Perrette, qui a déjà eu l'occasion de faire preuve de ses qualités et de son entregent tant au sein du Conseil qu'au Bureau de vote. Après un premier mandat, il est toujours désireux d'apprendre et de nous faire bénéficier de ses compétences. Malheureusement absent aujourd'hui, retenu par ses obligations universitaires, il n'a pas pu se libérer pour cette fin d'après-midi. Proposition est faite de le nommer également au poste de secrétaire suppléant de notre Conseil, puisque Mme C. Dind, qui officie également à Vevey, ne peut fonctionner lors des week-ends de votations. Le cas échéant, M. D. Perrette pourrait ainsi également suppléer notre secrétaire en cas d'absence.

M. David Perrette est élu remplaçant de l'huissier du Conseil par acclamation, avec fonction de suppléant de la secrétaire du Conseil.

15. Désignation des délégués (pour la durée de la législature)

- quatre délégués et quatre suppléants à la délégation variable du Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE)

Sont nommés délégués, à l'unanimité (deux abstentions) :

Aminian Taraneh (SOC)
Rohner René (LIB)
Keller Félix (LIB)
Wenger Patrice (RAD)

Sont nommés suppléants, à l'unanimité (quatre abstentions) :

Conod Sylvie (SOC)
Bento Luis (PDC/I)
Grin Jean-Pierre (UDC)
Horisberger Marc-Antoine (RCAL)

- deux délégués et un suppléant à la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Sont nommés délégués, à l'unanimité :

Arnaud Maurice (SOC)
Cornut Daniel (RAD)

Est nommé suppléant, à l'unanimité :

Sager Kurt (LIB)

- deux délégués et un suppléant à la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera

Sont nommés délégués, à l'unanimité (9 abstentions) :

Gagnebin-de-Bons Martine (SOC)
Egli Kurt (RAD)

Mme M. Gagnebin-de-Bons, excusée aujourd'hui, est désignée à cette commission, mais ne pourra siéger en son sein que lorsqu'elle aura été dûment assermentée devant le Conseil communal lors de la première séance de la législature.

Est nommée suppléante, à l'unanimité :

Tobler Anna (LIB)

- deux délégués et deux suppléants à la Commission de contrôle régionale de l'Organisation régionale de protection civile RIVIERA (ORPC RIVIERA)

Sont nommés délégués, à l'unanimité (une dizaine d'abstentions) :

Rod Raoul (UDC)
Urech Roger (LIB)

Sont nommés suppléants, à l'unanimité (une abstention) :

Lavanchy Bernard (SOC)
Delieutraz Robert (RCAL)

16. Nominations des commissions (pour la durée de la législature)

M. le Président rappelle que les présidents de groupes et de partis se sont réunis avec le Bureau du Conseil sortant pour déterminer la composition des commissions permanentes. Décision a été prise de porter ces commissions à dix membres, tout en restant à neuf membres pour les commissions ad hoc.

M. le Président propose à nouveau d'élire les commissaires à main levée. Il n'y a pas d'opposition à cette façon de procéder.

- Commission des Finances

Sont élus, à l'unanimité (une abstention) :

Donatantonio Fabrice (SOC)
Conod Sylvie (SOC)
Kabamba Mukadi Emmanuel (SOC)
Chervet Guy (LIB)
Schyrr Denis (LIB)
Cornut Daniel (RAD)
Sandoz Michel (RAD)
Glauser Frédéric (PDC/I)
Grin Françoise (UDC)
Delieutraz Robert (RCAL)

- Commission de Gestion

Sont élus, à l'unanimité (trois abstentions) :

Meylan Marie-Claude (SOC)
Petitpierre Monique (SOC)
Vernez Gilbert (SOC)
Meyer Daniel (LIB)
Sager Kurt (LIB)
Abbott Anthony (RAD)
Kraehenbuehl Daniel (RAD)
Baechler Guillaume (PDC/I)
Grin Jean-Pierre (UDC)
Horisberger Marc-Antoine (RCAL)

- Commission de recours en matière d'impôts et Commission de recours en matière de protection des données personnelles

Sont élus, à l'unanimité (trois abstentions) :

Girardin Félicie (SOC)
Dufaux Daniel (LIB)
Fahrni-Chiusano Brigitte (RAD)
Schwab Jean-Pierre (PDC/I)
Rod Raoul (UDC)
Belet Yves (RCAL)

17. Clôture de la séance

M. le Président invite chacun à réserver la journée du samedi 23 septembre prochain pour la sortie du Conseil communal. Comme la tradition le veut généralement, cette première sortie est l'occasion de découvrir des éléments du patrimoine communal extérieurs au périmètre attenant de notre commune. Cette année, outre les traditionnels alpages, nous aurons l'occasion de nous rendre au Domaine du Fort et d'avoir un aperçu de son avenir post-tempête du 18 juillet 2005. Cette sortie sera l'occasion de mieux faire connaissance entre nouveaux et anciens conseillers. Ce sera sans aucun doute une bonne façon de débiter la législature. A cette sortie seront également conviés les conseillers et conseillères sortants qui ne poursuivent pas leur mandat, une manière de les remercier de leur demi-année supplémentaire d'engagement pour notre commune.

M. le Président remercie tous ceux qui ont œuvré au bon déroulement de cette séance, M. le Préfet, M. le Pasteur et Mme le Syndic pour leur allocution, les musiciens pour leur rafraîchissante prestation au Temple, le public important qui a marqué, par sa présence, son intérêt pour la commune, les autorités et la presse qui relate les débats de chaque séance du Conseil. Il souhaite à chacun un très bon été.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 18h30 en invitant cordialement chacun à l'apéritif qui sera servi à l'étage inférieur.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

L. Kaufmann

C. Dind